

Carte différée – Fraude immédiate

Syndicat Sud-Solidaires BPCE
Section CELR
Locaux Sociaux
Alco

Département Conformité et Sécurité Financière
Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents.
Services Internes - Alco

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 06/09/2019 dans lequel vous nous informez d'une fraude à la carte bancaire de la part d'un réseau d'escrocs. Selon vos informations, des personnes ont ouvert des comptes récemment dans diverses agences et ont toutes été équipées de *cartes bancaires « haut de gamme » à débit différé*.

A notre tour, nous tenons à vous signaler que la vente de « cartes bancaires haut de gamme à débit différé » est devenue une obligation à travers la politique commerciale mise en place par **Mr Jean-Philippe MOLHO** qui est membre du directoire en charge de la banque de détail.

Nous tenons à vous informer que nous avons largement dénoncé cette pratique commerciale que nous considérons comme de la vente forcée et qui, au-delà d'enlever toute autonomie aux commerciaux, s'avère être un risque pour l'entreprise.

Malgré cela, nous vous confirmons que ce procédé, validé par **Mr Jean-Marie NAUTE** qui est membre du directoire en charge des ressources humaines et relayé par quelques directeurs de groupe zélés, est une pratique courante dans notre entreprise sous prétexte de création de PNB.

Nous convenons que générer bêtement du PNB d'un côté pour le perdre de l'autre dans des préjudices qui s'élèvent à plusieurs milliers d'euros par dossier est complètement absurde.

Nous tenons à vous rassurer sur le fait que notre syndicat continuera à dénoncer ces politiques commerciales stupides et apparemment risquées pour notre entreprise.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions de croire en nos respectueuses salutations.

La section Sud-Solidaires CELR.

